

## Nouvelle Saison Prometteuse pour l'Association de Jardin Partagé Tout se sème!

La saison de jardinage démarre sur les chapeaux de roues pour Tout se Sème, qui a déjà entamé ses travaux de remise en état des parcelles. Avec l'ajout de fumier de cheval et de foin, les adhérents s'assurent des conditions optimales pour leurs cultures à venir. Un grand merci à Barbara pour ses généreuses contributions, notamment un poivrier du Sichuan, un pêcher de vigne, diverses sauges, rosiers, bulbes de tulipes et d'iris.

Le récent Concours d'Épouvantails, tenu le 24 mars dernier, fut un beau succès. Dix épouvantails ont rivalisé de créativité sous les yeux émerveillés du public. Après un vote, trois gagnants (1er Clément, 2ème Maxine et 3ème Ecole Ste Elisabeth, Manon et Yuna) ont été sélectionnés pour recevoir des récompenses offertes par nos partenaires commerciaux locaux : Hourcq Charcuterie, Pau's Coiffure, La Ronde des Fleurs, Ristorante Chez Ludo, Bricomarché, Boncap, Sylvie Horticulture, La Caverne de la Fée Maison, et Épices M.



Cette saison s'annonce pleine de promesses et de festivités pour l'association. Restez à l'affût pour plus de nouvelles sur nos prochains événements collaboratifs ! (Fabrication d'un Hôtel à insectes, création d'un appareil à mottes pressées)

### Inscriptions scolaires



L'inscription administrative se fait à la mairie, qui transfère ensuite le dossier à l'école. (Apportez votre livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de santé de votre enfant).

Vous pourrez visiter l'école et rencontrer le futur enseignant de votre enfant sur rendez-vous avec la directrice.

Les seuls frais demandés aux familles concernent les fournitures scolaires personnelles. Les manuels, cahiers, tabliers de peinture sont fournis par l'école « Arc-en-ciel ».

Pour rappel la fête de l'école Arc en Ciel est prévue le samedi 29 juin à l'Espace de la Chênaie.

### Elections Européennes du 9 juin 2024

Vous avez jusqu'au vendredi 3 mai pour mettre à jour votre situation et vous inscrire sur les listes électorales du village si vous avez rejoint récemment Igon. Une date limite fixée au mercredi 1er mai 2024 si vous effectuez ces démarches en ligne.

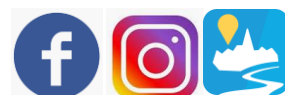
Si vous n'êtes pas présent le jour des élections européennes, vous pouvez donner procuration à quelqu'un qui se chargera de voter à votre place. Pour cela, vous devez enregistrer votre procuration, en vous rendant dans un commissariat de police, une gendarmerie ou un tribunal judiciaire, ou plus simplement en effectuant l'intégralité de votre démarche en ligne, via le service Maprocuration.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux FACEBOOK, INSTAGRAM ET INTRAMUROS.

Ne pas jeter sur la voie publique.



## Plan Local d'Urbanisme



Une première réunion publique a eu lieu le jeudi 22 février 2024 à la Maison pour Tous afin de présenter les enjeux relatifs à la modification du Plan Local d'Urbanisme.

Une trentaine de personnes étaient présentes et ont assisté à la présentation effectuée par Monsieur David Geneau, technicien en charge de l'assistance de la commune pour la réalisation de ce projet.

Cette révision devra permettre d'une part de favoriser les projets de la commune et d'autre part d'intégrer les dispositions de la loi Climat et Résilience avant 2027.

## Lutte contre les frelons asiatiques

La municipalité a souhaité relancer sur le village le piégeage des frelons asiatiques.

Après s'être rapprochés de l'association présente à Montaut qui a pu nous dispenser ses conseils, nous avons acquis une cinquantaine de pièges et le produit spécifique à la capture des frelons asiatiques.

Un appel a été fait à la population pour disposer et gérer ces pièges sur le village, l'association Tout se Sème a bien voulu prendre en charge cette mission.

Nous les remercions de leur engagement.

Côté population plus de 50 personnes ont souhaité avoir un piège dans leur propriété moyennant une somme de 5€ destinée à assurer le renouvellement des pièges et du produit par l'association.

Une quinzaine de pièges ont été également mis en place sur l'espace public.

Si vous souhaitez également disposer d'un piège dans votre jardin, vous pouvez en faire la demande à la mairie qui transmettra.



## Igon 2040

Lors de notre dernière communication, nous avons évoqué notre projet de réflexion « Igon 2040 », consistant à imaginer notre village sous différents aspects dans une quinzaine d'années.

Trois personnes nous ont fait part de leur intérêt pour participer à un groupe de travail qui est bien sûr toujours ouvert aux volontaires.

Une première séance de travail aura lieu en mai 2024, si vous êtes intéressés, vous pouvez vous manifester auprès du secrétariat de la mairie.

N'hésitez pas à contacter les services de la mairie

Mairie d'Igon, Place Saint-Vincent 64800 IGON - 05.59.61.23.75 / mail : [mairie.igon@wanadoo.fr](mailto:mairie.igon@wanadoo.fr) / [www.igon.fr](http://www.igon.fr)

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux FACEBOOK, INSTAGRAM ET INTRAMUROS.

Ne pas jeter sur la voie publique.

